

Justificatif des mesures énergétiques

Contrôle des projets pour bâtiments à construire/agrandissement et transformations/changement d'affectation

EN-NE 

Commune: _____

N° cadastre: _____ N° bâtiment: _____

Projet/Objet: _____

No permis de construire: _____ Date: _____

Nature des travaux: Bâtiment à construire Agrandissement¹ Transformation² Changement d'affectation³

Maître de l'ouvrage	Nom: _____	Responsable du projet	Nom: _____
	Adresse: _____		Adresse: _____
	Lieu: _____		Lieu: _____
	Téléphone: _____		Téléphone: _____

Contrôle des justificatifs par l'autorité compétente (ne pas remplir)	Part maximale d'énergies non renouvelables (EN-1)	Enveloppe du bâtiment (EN-2)	Chauffage et eau chaude sanitaire (EN-NE3)	Installations de ventilation (EN-4)	Refrroidissement, humidification (EN-5)	Installations et bâtiments spécieux	
						EN-7 EN-8	EN-6 EN-9 EN-10 EN-NE11 EN-12 EN-13 EN-NE60 EN-NE61
Intégralité							
Justificatif nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>si oui:</i>							
Dossier MINERGIE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatif présent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatif livré ultérieurement (si justificatif pas nécessaire, clore ce domaine)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Décision							
Favorable, sans réserve ni condition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avec réserves ou conditions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Refusé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Date: _____							

Remarques: (ne pas remplir) _____

Responsable: _____

Attestation d'exécution reçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Domaine clos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Remarques de l'autorité de contrôle (ne pas remplir)

--

^{1,2,3} Voir notes page 4

Données du projet⁴:						
Isolation thermique selon: <input type="checkbox"/> Minergie <input type="checkbox"/> Performances ponctuelles <input type="checkbox"/> Performance globale						
Type de chauffage: _____						
Part maximale d'énergies non renouvelables: _____						
Éléments du justificatif de projet <i>(délai d'acheminement et adresse d'expédition: voir page 4)</i>	Formulaire ⁵ :	Nécessaire ⁶		Annexe ⁷		Remarque
		oui	non	oui	plus tard	
Label MINERGIE Dossier MINERGIE (Justificatifs EN-1a/b/c et EN-2a/b inutiles, voir remarque 0)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		0 →
Part maximale d'énergies non renouvelables Justificatif «Part d'énergies non renouvelables»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-1a <input type="checkbox"/> EN-1b <input type="checkbox"/> EN-1c		1 →
Enveloppe du bâtiment Justificatif «Isolation, Performances ponctuelles» Justificatif «Isolation, Performance globale»	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-2a <input type="checkbox"/> EN-2b		2a → 2b →
Installations de chauffage et de production d'eau chaude Justificatif «Chauffage et eau chaude sanitaire, réservoir(s) d'hydrocarbures»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-NE3	<input type="checkbox"/>	3 →
Installations de ventilation Justificatif «Installations de ventilation»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-4	<input type="checkbox"/>	4 →
Refroidissement et humidification Justificatif «Refroidissement/humidification»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-5	<input type="checkbox"/>	5 →
Installations et bâtiments spéciaux Justificatif «Locaux frigorifiques» Justificatif «Serres artisanales ou agricoles» Justificatif «Halles gonflables» Justificatif «Installation de production d'électricité» Justificatif «Chauffage de plein air» Justificatif «Chauffage de piscines» Justificatif «Eclairage» Justificatif «Ventilation/climatisation»	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-6 <input type="checkbox"/> EN-7 <input type="checkbox"/> EN-8 <input type="checkbox"/> EN-9 <input type="checkbox"/> EN-10 <input type="checkbox"/> EN-NE11 <input type="checkbox"/> EN-12 <input type="checkbox"/> EN-13	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	6 → 7 → 8 → 9 → 10 → 11 → 12 → 13 →
Utilisation de pompe à chaleur (PAC) Justificatif «Utilisation de pompe à chaleur (PAC) et/ou captage d'eau pour hydrothermie»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-NE60	<input type="checkbox"/>	60 →
Utilisation d'énergie solaire Justificatif «Utilisation d'énergie solaire»	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> EN-NE61	<input type="checkbox"/>	61 →

Délai d'acheminement et adresse d'expédition: voir page 4

Confirmation: la construction sera réalisée conformément aux informations figurant dans les justificatifs ci-dessus.

Maître de l'ouvrage:

Responsable du projet:

Nom: _____

Adresse: _____

Lieu, date, signature: _____

^{4,5,6,7} Voir notes page 4

Remarques et explications (délai d'acheminement et adresse d'expédition: voir page 4)

Abréviations, sources:

LCEn: Loi cantonale sur l'énergie, du 18 juin 2001

RELCEn: Règlement d'exécution de la LCEn, état au 01.1.2010

Formulaires et aides EN-X téléchargeables sur le site du canton ou de l'enDK. Formulaires et aides EN-NEXX téléchargeables sur le site du canton.

Toute intervention modifiant l'aspect du bâtiment nécessite une autorisation délivrée par l'autorité communale.

		Voir:
→ 0	Dossier MINERGIE Un dossier MINERGIE a valeur de justificatif Energétique (EN-1a/b/c et EN-2a/b inutilés).	LCEn art. 5 et 29 RELCEn art. 36
→ 1	Justificatif «Part d'énergies non renouvelables» Les bâtiments à construire et les agrandissements (surélévations, annexes, etc.) doivent être construits et équipés de sorte que les énergies non renouvelables ne couvrent pas plus de 80% des besoins de chaleur admissibles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Pour les bâtiments publics, ce taux est fixé à 70%, sauf pour bâtiments publics neufs construits par le canton ou grevant le budget de l'Etat, qui devront satisfaire au standard MINERGIE. Le justificatif doit se référer à des solutions standard (EN-1a), à une preuve calculée (EN-1b) ou à une preuve calculée à l'aide du formulaire Excel (EN-1c).	LCEn art. 5 et 38 RELCEn art. 18 à 21, 36 et 37 Aide EN-1
→ 2a	Justificatif «Isolation, Performances ponctuelles» Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009. Pour les nouvelles constructions, le justificatif doit être apporté pour tous les éléments, qui doivent former une enveloppe complètement fermée autour des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, le justificatif ne concerne que les éléments touchés par ces travaux.	LCEn art. 37 à 40 RELCEn art. 11 à 13, 16, 17 Aide EN-2
→ 2b	Justificatif «Isolation, Performance globale» Selon la norme SIA 380/1 «Energie thermique dans le bâtiment», édition 2009. Pour les nouvelles constructions, le besoin de chaleur doit être justifié pour l'ensemble des zones chauffées ou refroidies. Lors de transformations ou de changements d'affectation, la performance globale doit concerner au minimum tous les locaux ayant des éléments touchés par la transformation ou le changement d'affectation. Station climatique: Neuchâtel si ≤ 800 m, La Chaux-de-fonds si > 800 m.	
→ 3	Justificatif «Chauffage et eau chaude sanitaire» Le formulaire neuchâtelois offre l'avantage de regrouper en un seul document les questions liées à l'énergie, à l'environnement et à la protection incendie. Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau, transformé ou remplacé assurant: <ul style="list-style-type: none"> • la production, la distribution et/ou l'émission de chaleur • la production et/ou la distribution d'eau chaude sanitaire • l'utilisation des rejets thermiques • le décompte individuel des frais de chaleur et d'eau chaude sanitaire. 	LCEn art. 41, 45 et 47 RELCEn art. 22 à 25, 29 et 31 à 33 Aide EN-3, Aide EN-14, Aide EN-16, Aide EN-NE60
→ 4	Justificatif «Installations de ventilation» Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant la pulsion, la reprise et/ou le traitement de l'air.	LCEn art. 42, 43, 45 et 47 RELCEn art. 26 et 29 Aide EN-4
→ 5	Justificatif «Refroidissement/humidification» Le justificatif doit être apporté pour tout élément nouveau ou remplacé assurant le refroidissement, l'humidification et/ou la déshumidification des locaux.	LCEn art. 40, 43 à 45 RELCEn art. 11a, 25 et 27 Aide EN-5
→ 6	Justificatifs «Locaux frigorifiques» / «Serres artisanales ou agricoles» /	LCEn art. 40 RELCEn art. 14 et 15 Aide EN-6, Aide EN-7, Aide EN-8
→ 7	«Halles gongflables»	
→ 8	Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties concernées par une transformation. Pour locaux frigorifiques: les renseignements concernant les éventuels rejets de chaleur de l'installation de production de froid sont à mentionner avec les installations de chauffage (voir EN-NE3).	
→ 9	Justificatif «Installation de production d'électricité» Le justificatif doit être apporté pour tous les nouveaux éléments et pour toutes les parties d'installation concernés par une transformation d'installation de production d'électricité utilisant des combustibles fossiles.	LCEn art. 32 et 34 RELCEn art. 10 Aide EN-9 (en préparation)
→ 10	Justificatifs «Chauffage de plein air» / «Chauffage de piscines»	LCEn art. 41 et 48 RELCEn art. 28, 39 à 42 Aide EN-10, Aide EN-NE11
→ 11	Le justificatif doit être apporté pour tous les éléments d'installation nouveaux, remplacés ou concernés par une transformation, ainsi que lors du remplacement du générateur de chaleur.	
→ 12	Justificatifs «Eclairage» / «Ventilation/climatisation»	LCEn art. 46 RELCEn art. 30 Aide EN-12, Aide EN-13 (en préparation)
→ 13	Selon la norme SIA 380/4 «L'énergie électrique dans le bâtiment», édition 2006. Habitat excepté, le justificatif doit être apporté pour tout bâtiment à construire, transformations ou changements d'affectation dont la surface de référence énergétique dépasse 1'000 m ² .	
→ 60	Justificatif «Utilisation de pompe à chaleur (PAC) et/ou captage d'eau pour hydrothermie» Le justificatif doit être apporté pour toute demande d'autorisation et/ou de concession/notification concernant la mise en place ou le remplacement d'une PAC ou d'un captage d'eau destiné au chauffage ou au refroidissement.	LCEn art. 41 RELCEn art. 22, 23a, 23b et 29 Aide EN-NE60
→ 61	Justificatif «Utilisation d'énergie solaire» Le justificatif doit être apporté pour toute demande d'installation de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques. Le formulaire permet de mentionner l'accord des voisins (si le projet n'est pas soumis à une enquête publique) et fait office de demande de subvention (si le projet y donne droit).	LCEn art. 37 et 38 Aide EN-NE61 RELCEn art. 22, 23b et 24

Délai d'acheminement et adresse d'expédition

No	Formulaires	Délai	Adresse d'expédition
	Bâtiment MINERGIE (le dossier MINERGIE a valeur de justificatif énergétique)	A	Agence Minergie Romande, Route de la Fonderie 2, 1700 Fribourg
EN-1	Part d'énergies non renouvelables		Commune concernée
EN-2	Isolation	A ou B	Adresse 1
EN-NE3	Chauffage et eau chaude sanitaire, réservoir(s) d'hydrocarbures		Adresse 3
EN-4	Installations de ventilation		Si délai = A: commune concernée Si délai = B: Adresse 3
EN-5	Refroidissement / humidification		Si délai = A: commune concernée Si délai = B: Adresse 2
EN-6	Locaux frigorifiques		Commune concernée
EN-7	Serres artisanales ou agricoles	A	Commune concernée
EN-8	Halles gonflables		
EN-9	Installation de production d'électricité	A ou B	Si délai = A: commune concernée Si délai = B: Adresse 2
EN-10	Chauffage de plein air		Commune concernée
EN-NE11	Piscine chauffée		Si délai = A: commune concernée Si délai = B: SENE
EN-12	Energie électrique, SIA 380/4, éclairage		Si délai = A: commune concernée Si délai = B: Adresse 3
EN-13	Energie électrique, SIA 380/4, ventilation-climatisation		Si délai = A: commune concernée Si délai = B: Au SENE
EN-NE60	Utilisation de pompe à chaleur (PAC) et/ou captage d'eau pour hydrothermie		
EN-NE61	Utilisation d'énergie solaire		A envoyer à la commune concernée avec la demande de permis de construire. Si permis déjà octroyé, à envoyer directement au SENE

Délai d'acheminement: A = à joindre à la demande de permis de construire
B = si renseignements pas disponibles lors de la demande de permis de construire, à envoyer à l'adresse mentionnée ci-dessus de façon à être contrôlés avant l'adjudication des travaux concernés.

Adresse d'expédition:

Adresse 1 = Viteos SA si chauffage au gaz,
sinon commune concernée s'il s'agit de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds ou Le Locle, sinon: SENE, Domaine environnement
Adresse 2 = commune concernée s'il s'agit de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds ou Le Locle, sinon: SENE, Domaine énergie
Adresse 3 = commune concernée s'il s'agit de Neuchâtel ou La Chaux-de-Fonds, sinon: SENE, Domaine énergie

Adresses, téléphone, fax, email

- SENE, Domaine énergie, Tivoli 16, 2000 Neuchâtel
téléphone: 032 889 67 20 fax: 032 889 60 60 e-mail: Service.Energie@ne.ch
- Section de l'urbanisme, délégué communal à l'énergie, Fbg du Lac 3, 2000 Neuchâtel
téléphone: 032 717 76 60 fax: 032 717 76 69 e-mail: urbanisme.neuchatel@ne.ch
- Service d'Urbanisme et de l'Environnement, Rue du Rocher 1, 2300 La Chaux-de-Fonds
téléphone: 032 967 66 78 fax: 032 722 07 96 e-mail: sue-environnement@ne.ch
- Urbanisme et environnement, Hôtel-de-Ville, 2400 Le Locle
téléphone: 032 933 84 32 fax: 032 933 84 01 e-mail: urbanisme.lelocle@ne.ch
- SENE, Domaine environnement, Tombet 24, 2034, Peseux
téléphone: 032 889 67 30 fax: 032 889 62 63 e-mail: Service.ProtectionEnvironnement@ne.ch
- Viteos SA, Service gaz, Quai Max-Petitpierre 4, 2000 Neuchâtel
téléphone: 032 717 83 00 fax: 032 717 83 29 e-mail: info@viteos.ch

Le site <http://satac.ne.ch/> offre une information on-line sur l'avance des demandes de permis de construire traitées par les Services de l'Etat.

Notes relatives aux pages 1 et 2 du formulaire

- ¹ Agrandissement: annexe ou surélévation (augmentation du volume du bâtiment) ainsi que transformation s'apparentant à une nouvelle construction (p. ex. murs intérieurs et dalles évacués).
- ² Transformation: un élément est touché par la transformation si l'on y entreprend des travaux plus importants qu'un simple rafraîchissement ou des réparations mineures.
- ³ Changement d'affectation: le changement d'affectation entraîne une modification de la température ambiante durant la période de chauffage.
- ⁴ En l'absence de menus déroulants (formulaire papier):
 - Type de chauffage: selon page 4 du formulaire papier EN-NE3
 - Part maximale d'énergies non renouvelables: mentionner «Preuve calculée» ou «Solution standard X»
X étant le numéro d'une des solutions standard 1 à 11, selon RELCEn art. 21.
- ⁵ Les formulaires des zones en gris, désignés «EN-NEXX», sont spécifiques au canton de Neuchâtel.
- ⁶ Pour cette demande, le formulaire doit-il être rempli?
- ⁷ Le formulaire nécessaire rempli est-il annexé?